PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires
et de la mer

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Marché au titre de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime **Service politique du logement durable et solidarité** **89 avenue des Cordeliers – CS 80000** **17 018 LA ROCHELLE Cedex**

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime

Objet de la consultation
Mission de maîtrise d'œuvre de travaux visant à remédier à l'insalubrité d'un logement 53 Rue de la Seudre à la TREMBLADE (17390)

Date du marché
Montant TTC
Imputation
Etat – BOP 135

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Le mois d'établissement du prix est réputé être celui correspondant au mois de signature du marché par le titulaire (mois zéro).

L'acte d'engagement comporte 9 pages et son annexe n° 1.

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Représentant du pouvoir adjudicateur du marché
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime

Ordonnateur des dépenses
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime

Comptable public assignataire des paiements
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Vienne

Dans la suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné "Maître d'ouvrage".

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Nom et prénom :	
⁻ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
⁻ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ⁻ au répertoire des métiers **ou** ⁻ au registre du commerce et des sociétés :	

Nous soussignés,

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
⁻ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
⁻ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ⁻ au répertoire des métiers **ou** ⁻ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
⁻ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
⁻ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ⁻ au répertoire des métiers **ou** ⁻ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

– pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés ;

– produit les documents, certificats, attestations et déclarations fiscales et sociales ;

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.
nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représenté par :

mandataire du groupement, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me**/**nous** lie toutefois que si son acceptation **m'**/**nous** est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par la lettre de la consultation.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 défini en page 1 de l'acte d'engagement.

Les prestations seront rémunérées par application du prix global et forfaitaire égal à :

- Montant hors TVA :
- TVA au taux de 20 %, soit
- Montant TVA incluse :.

Arrêté en lettres à

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, les prestations ne sont pas réparties en lots.

3-2. Montant sous-traité

Le(s) annexe(s) n° au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que **j'envisage** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA :
- Montant TVA incluse (20%):

3-3. Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai** présenter en nantissement ou céder est de :

ARTICLE 4. DURÉE DU MARCHE ET DÉLAIS

Les stipulations correspondantes figurent dans la fiche programme. Les délais d'exécution des éléments de missions sont les suivants :

Désignation et délais des éléments de mission		Délai
Études	- Procéder aux études diagnostiques (DIAG) ; - Établir Les études d'avant-projet (AVP ou APS/APD) ; - Établir études de projet (PRO) ;	2 semaines 2 semaines 2 semaines
	-Préparer le dossier de consultation des entreprises (DCE)	3 semaines
Travaux	-Diriger l'exécution et la coordination des travaux (DET)	délai d'exécution de 4 mois maximum pour les entreprises
	-Assister le maître d'ouvrage lors des opérations de réception ou d'admission des fournitures courantes et services (AOR).	1 mois

L'intervention du maître d'œuvre débute à la notification du marché.

La mission du maître d'œuvre s'achève à la plus tardive des dates suivantes :

- l'expiration du/des délai(s) de « Garantie de Parfait Achèvement » (G.P.A. prévue aux articles 44.1 et 2 du CCAG applicables aux marchés de travaux) ;
- la levée de la dernière réserve ;
- l'instruction du dernier mémoire de réclamation des entreprises ;

ou lorsque le maître d'ouvrage décide que les obligations contractuelles du maître d'œuvre sont globalement remplies.

La réception des travaux ne sera prononcée qu'après le constat de la réalisation de l'ensemble des travaux listés à l'article 2 du CCP du présent marché.

ARTICLE 5. RÉSILIATION DU MARCHE

Les dispositions du CCAG de maîtrise d'œuvre sont applicables.

ARTICLE 6. PAIEMENTS

La monnaie de paiement est l'Euro.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Titulaire			
compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :	code guichet :		

Fait en un seul original
à : le :

Mention manuscrite "lu et approuvé" signature du prestataire :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du pouvoir adjudicateur du marché
à : le :

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :
Le **prestataire** :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le

par

le **prestataire** destinataire

Le représentant du pouvoir adjudicateur du marché,
à : le : (date d'apposition de la signature ci-après)

ANNEXE 1

Décomposition du prix global et forfaitaire
Mission de maîtrise d'œuvre de travaux visant à traiter l'insalubrité d'un immeuble (un logement)

53 rue de la Seudre 17390 LA TREMBLADE

PRESTATIONS	Unité	Prix (HT)
ETUDES		
- Les études diagnostiques (DIAG) ; - Les études d'avant-projet (AVP ou APS/APD) ; - Les études de projet (PRO) ;	Forfait Forfait Forfait	
TRAVAUX		
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux (ACT) ; - La direction de l'exécution des marchés publics de travaux (DET) ;	Forfait Forfait	
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ; - L'examen de la conformité au projet des études d'exécution et leur visa lorsqu'elles ont été faites par un opérateur économique chargé des travaux et les études d'exécution lorsqu'elles sont faites par le maître d'œuvre (EXE ou VISA).	Forfait Forfait	
TOTAL HORS TAXE		

Prestation complémentaire :

Établir le dossier de déclaration préalable de travaux	forfait	